

DESCRIPTIF DES AIDES PROPOSÉES ET PIÈCES À JOINDRE EN FONCTION DE VOTRE DEMANDE

En complément de l'intervention des différents organismes susceptibles de vous venir en aide, l'Action sociale de la Cipav peut vous aider en cas de situation particulièrement difficile. Elle a pour mission de soutenir financièrement ses adhérents (cotisants, prestataires et ayants droit) devant faire face à des situations délicates (précarité, accident de la vie, dépendance, etc.). En fonction de vos besoins et de votre situation, différentes aides existent. Nous vous invitons à vous y référer afin de joindre les justificatifs adéquats.

PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT QUELLE QUE SOIT VOTRE DEMANDE :

- Le formulaire de demande d'aide(s) à l'action sociale intégralement complété, daté et signé
- La copie intégrale du dernier avis d'imposition ou de non-imposition de l'ensemble des membres du foyer
- Un RIB à votre nom émanant de votre banque
- Le ou les justificatifs de versement de prestations sociales (CAF, MDPH, APA, etc.) des 12 derniers mois
- Les justificatifs liés à votre demande : voir la liste ci-dessous
- Tout autre document que vous jugez utile pour l'étude de votre demande

PIÈCES À JOINDRE SELON L'AIDE SOLLICITÉE :

→ LE LOGEMENT ET LE CADRE DE VIE

La Cipav peut vous aider à faire face au règlement de votre loyer, d'une dette locative, des frais de dépôt de garantie, des dépenses lors d'un déménagement (location d'un camion, équipement ménager et électroménager, etc.). Nous pouvons subventionner également une partie des travaux énergétiques (isolation, chaudière, etc.).

AIDES PROPOSÉES :	PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR :
<ul style="list-style-type: none"> —○ Aide au paiement du loyer, de la dette locative, du dépôt de garantie (caution), des dépenses énergétiques —○ Aide au déménagement, emménagement, équipement ménager et électroménager —○ Aide à l'amélioration de l'habitat (travaux isolation, chaudière...) 	<ul style="list-style-type: none"> —○ Dernière quittance de loyer ou justificatif de la dette locative —○ Justificatif mentionnant le montant du dépôt de garantie (caution) —○ Facture(s) énergétique ou justificatif(s) de la dette énergétique —○ Facture(s) ou devis concernant l'emménagement, le déménagement ou les équipements ménagers —○ Facture(s) ou devis mentionnant la nature et le coût des travaux —○ Notification d'attribution de l'organisme intervenant dans le financement des travaux ou plan de financement du projet

→ L'ÉDUCATION DES ENFANTS

La Cipav peut contribuer aux frais de cantine, garderie, inscriptions dans les grandes écoles, voyage scolaire, etc.

AIDE PROPOSÉE :	PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR :
<ul style="list-style-type: none"> —○ Aide à l'éducation des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> —○ Certificat de scolarité —○ Facture(s) ou devis liés aux frais de scolarité et d'éducation de votre/vos enfant(s) (exemple : crèche, inscription école, cantine, activité périscolaire, loyer étudiant, etc.)

→ LES VACANCES ET LES SÉJOURS

La Cipav peut participer aux frais d'hébergement et de transport pour les séjours thérapeutiques, les séjours adaptés dans le cadre du handicap ou les séjours facilitant le rapprochement familial.

AIDE PROPOSÉE :	PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR :
—○ Aide aux vacances et séjours	—○ Facture(s) ou devis liés aux frais d'hébergement ou de transport

→ LA SANTÉ ET L'ACCÈS AUX SOINS

La Cipav peut participer au reste à charge lié au dépassement d'honoraire ou à l'achat de votre appareillage dentaire, auditif, optique. La Cipav peut également financer l'adhésion à votre complémentaire santé.

AIDES PROPOSÉES :	PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR :
<ul style="list-style-type: none">—○ Aide à l'appareillage (dentaire, auditif, optique)—○ Aide aux frais de santé—○ Aide aux frais d'hospitalisation—○ Aide à l'adhésion à une complémentaire santé	<ul style="list-style-type: none">—○ Facture(s) ou devis mentionnant votre reste à charge*—○ Facture ou devis mentionnant le montant de la cotisation annuelle de votre complémentaire santé

***Reste à charge** : frais restant à votre charge après remboursement de la Sécurité sociale et de la complémentaire santé, le cas échéant.

→ LA VIE QUOTIDIENNE

La Cipav peut participer au règlement de vos factures en cas de budget déstabilisé.

AIDE PROPOSÉE :	PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR :
—○ Aide à la vie quotidienne (aide au paiement des factures)	—○ Facture(s) ou devis déstabilisant votre budget

→ LE HANDICAP

La Cipav peut financer l'équipement de matériels spécifiques au handicap (fauteuil roulant, matelas anti-escarres, etc.) mais également une partie des travaux d'adaptation du logement.

AIDES PROPOSÉES :	PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR :
<ul style="list-style-type: none">—○ Aide à l'adaptation du logement, local professionnel, voiture—○ Aide au financement de matériel	<ul style="list-style-type: none">—○ Facture(s) ou devis mentionnant la nature et le coût des travaux—○ Notification d'attribution de l'organisme intervenant dans le financement des travaux/achat de matériel ou plan de financement du projet

→ LE DÉCÈS

La Cipav peut participer aux frais d'obsèques liés au décès d'un proche.

AIDE PROPOSÉE :	PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR :
—○ Aide au financement des obsèques	—○ Facture mentionnant le montant des frais d'obsèques (important : la facture doit être au nom du demandeur de l'aide)

→ LE MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

La Cipav peut participer aux frais engagés (formation ou achat de matériel) dans le cadre de son activité libérale ou d'une reconversion professionnelle.

AIDE PROPOSÉE :	PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR :
—○ Aide à la poursuite d'activité (aide à l'investissement professionnel et à la formation)	—○ Facture(s) ou devis de la formation professionnelle —○ Décision du FIF PL mentionnant le montant de la prise en charge —○ Facture(s) ou devis liés à l'achat du matériel professionnel

→ PRÉVENIR LA DÉPENDANCE ET ACCOMPAGNER LE VIEILLISSEMENT

La Cipav peut vous aider à régler les frais liés au maintien à domicile (portage des repas, téléassistance), ainsi que l'admission en maison de retraite (frais de séjour temporaire ou définitif, accueil de jour).

AIDES PROPOSÉES :	PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR :
—○ Téléassistance —○ Aide au financement EHPAD	—○ Le contrat d'abonnement avec Présence Verte ou Senior Adom signé —○ Facture(s) ou devis mentionnant le montant des frais de séjour

Le saviez-vous ?

Dans le cadre du bien vieillir et du maintien à domicile, d'autres dispositifs d'aide existent, tels que l'aide ménagère à domicile, et l'adaptation du logement de la personne âgée.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter la rubrique dédiée à l'action sociale sur notre site lacipav.fr.



POUR UN GAIN DE TEMPS, MERCI DE NE PAS AGRAFER NI SCOTCHER LES DOCUMENTS ENVOYÉS.

SUIVEZ-NOUS :



LACIPAV.FR
ESPACE-PERSONNEL.LACIPAV.FR



TÉLÉCHARGEZ L'APPLI MOBILE :

